RECU EN PREFECTURE
Le 11 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10,4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppleante de M. Alain PARIS Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibiaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), M. Alain FELICE Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois: Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille: M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BA

Etaient absents :

Besançon: M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants: P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires: J. GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005137

Rapport n°6.13 - Commune d'Audeux - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Commune d'Audeux - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Rapporteur: Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé:

Le conseil de communauté est invité à instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la commune d'Audeux et de lui déléguer.

La communauté urbaine, Grand Besançon Métropole, détient la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce qui lui confère de plein droit la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble de son territoire. Concrètement, la communauté urbaine est compétente pour instituer, modifier ou supprimer le DPU, pour l'exercer ou en déléguer l'exercice.

Le DPU constitue un outil foncier qui permet à son titulaire ou délégataire de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne et dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels (article L. 300-1 du Code de l'urbanisme).

Le PLU d'Audeux vient d'être approuvé par le conseil de communauté. Il convient désormais, après échange avec les représentants de cette commune :

- d'instituer le DPU sur l'ensemble des zones U et AU ;
- de déléguer à la commune l'exercice de ce droit sur les zones U et AU dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Le périmètre du DPU sera reporté à titre informatif aux documents graphiques du PLU.

La présente délibération sera affichée au siège de la communauté urbaine et à la mairie d'Audeux pendant un mois. Mention est insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

La présente délibération et le plan annexé seront adressés sans délai au Directeur Départemental des Services fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, aux barreaux constitués près le Tribunal de Grande Instance et au Greffe du même tribunal.

Les effets juridiques attachés à la présente délibération auront pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités, sous réserve du caractère exécutoire du PLU de la commune.

Mme F. GALLIOU, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune d'Audeux,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune d'Audeux dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 101 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 1

Pour extrait conforme,

Le Vice Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Présigent

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 30 Janvier 2020 Communauté urbaine Grand Besançon Métropole